

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 19 SEPTEMBRE 2016 – 2<sup>ème</sup> SEANCE**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 19 septembre 2016 à 19 h 15 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur FUCHET Roland  
Madame MUNOZ Marie-Thérèse  
Monsieur LANDRE Christian  
Madame LECOEUR Sylvie  
Monsieur PIGEAU Philippe  
Madame BRANDOLESE Véronique  
Monsieur LEBEAU René  
Madame DESVIGNES Josette  
Madame REGNIAUD Françoise  
Madame LATTARD Monique  
Madame MARKOWSKI Dominique  
Monsieur VA Jean  
Monsieur FRENICHE Rafaël  
Madame SARANDAO Gilda  
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali  
Madame CANTIER Nadège  
Monsieur MOURON Pierre  
Monsieur JOUANNE Dominique  
Madame BOUCHARD Colette

**POUVOIRS :**

Monsieur MICHELOT Bernard à Madame LECOEUR Sylvie  
Monsieur LAMALLE Christian à Monsieur LANDRE Christian  
Monsieur DJEDDOU Rabah à Madame CANTIER Nadège  
Madame DEMAIZIERE Anne-Noëlle à Madame BOUCHARD Colette

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame MUNOZ Marie-Thérèse

A l'ouverture de la séance, M. Roland FUCHET, Maire, invite M. Jérôme DUBUIS et Mme Estelle GAUTHIER, agents ayant pris leurs fonctions depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, à se présenter à l'assemblée municipale. M. DUBUIS est le nouveau coordonnateur Enfance – Jeunesse et Mme GAUTHIER la nouvelle directrice de la Maison de la Petite Enfance. Ils sont employés par le CCAS.

Cela fait, les comptes rendus des réunions du 23 mai et du 27 juin 2016 sont adoptés à l'unanimité.

Puis, il **REND COMPTE** des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Elles sont les suivantes :

- N° D/2016-059 : Ecole primaire de Champ Cordet – Location et installation de bungalows à usage de salles de classe et de sanitaires – Attribution du marché N° 2016/MAPA 540/01  
Attributaire : ALGECO SAS – Agence Alsace – 57 Quai Jacontot – CS 40075 – 67015 STRASBOURG pour un montant de 58 751,79 € H.T. (70 502,15 € T.T.C.)
- N° D/2016-060 : Réimplantation du pôle restauration et amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'équipement informatique  
Attributaire : Société C2IP – 71390 SAINT-DESERT  
Tranche ferme : groupe scolaire Champ Cordet  
Tranche optionnelle : groupe scolaire Champ Bâtard  
Coût forfaitaire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage : 1 770,00 H.T. par tranche – Demandes complémentaires facturées au coût forfaitaire journalier de 590,00 € H.T.

Ensuite, après examen des rapports correspondants et débats, le Conseil Municipal :

**PREND ACTE**, à l'unanimité, du bon déroulement de la rentrée scolaire 2016 – 2017 à Torcy, tant sur le plan des effectifs que des conditions proposées.

**APPROUVE**, à l'unanimité, le renouvellement de la convention triennale proposée par la Communauté Urbaine Creusot – Montceau pour l'aide à la connexion internet des écoles de Torcy et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention en les termes établis et présentés.

**DECIDE**, à l'unanimité :

- d'approuver la conclusion avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire d'une convention de service CAFPRO (Accès professionnel aux données de la CAF) pour la consultation des dossiers allocataires des familles en temps réel,
- de valider les termes de cette convention définissant les modalités d'utilisation de CAFPRO,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document en rapport pour accéder au service.

**APPROUVE**, à l'unanimité, la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville de Torcy et le CCAS de Torcy pour le fonctionnement du (futur) restaurant d'enfants, en cours de réimplantation à Champ Cordet et ouvert à partir de 2017, étant précisé que la ville est l'organisateur du service de restauration et le CCAS l'organisateur du temps méridien ; cette convention vise à définir les rôles et missions de chacune des parties quant à l'utilisation des lieux, les responsabilités exercées et les relations avec les familles ;

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer la convention à formaliser ;

**PRECISE** que l'unité de restauration devient municipale quels que soient les temps d'utilisation : temps scolaire, temps périscolaire et temps extrascolaire ; en période extrascolaire, le CCAS de Torcy passe utilisateur du service, faisant l'objet d'une facturation, pour les accueils de loisirs enfants qu'il organise durant les vacances.

**DECIDE**, à l'unanimité :



		- <u>Autofinancement</u>	831.301,00
Travaux préalables :			
Désamiantage	137.801,00		
Travaux répartis par corps d'état et lot :		- <u>Emprunts</u>	650.000,00
Lot 1 – Terrassement – VRD – Espaces Verts	62.000,00		
Lot 2 – Démolition – Maçonnerie	177.000,00		
Lot 3 – Charpente métallique	73.500,00	- <u>Récupération de la TVA</u>	369.700,00
Lot 4 – Charpente bois – Murs à ossature bois	113.000,00	<u>au titre du FCTVA</u>	
Lot 5 – Étanchéité	172.000,00		
Lot 6 – Menuiseries extérieures aluminium-Métallerie	283.000,00		
Lot 7 – Menuiseries intérieures bois	135.000,00		
Lot 8 – Plâtrerie-peinture	132.000,00		
Lot 9 – Isolation par l'extérieur – Revêtements de façades	114.900,00		
Lot 10 – Carrelages – faïences	50.500,00		
Lot 11 – Revêtements de sols souples	60.100,00		
Lot 12 – Plafonds suspendus	28.500,00		
Lot 13 – Élévateur	34.500,00		
Lot 14 – Chauffage – Ventilation – Plomberie Sanitaire	237.000,00		
Lot 15 – Électricité Courants forts/Courants faibles	199.000,00		
Lot 16 – Équipement de cuisine	28.000,00		
	sous-total :		1.900.000,00
	sous-total :		2.037.801,00
	<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>		<b>2.254.135,00</b>
	<b>TOTAL TTC</b>		<b>2.704.962,00</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>2.704.962,00</b>

Il est souligné que la participation de la ville (autofinancement) est ramenée à 831.301€ et le recours à l'emprunt à 650.000 €.

## 2°- CREATION D'UNE MICRO-CRECHE AU BOURG DANS L'ANCIENNE MAIRIE-ECOLE

<b>COUT PREVISIONNEL</b>	Dépenses, €	<b>FINANCEMENTS</b>	Produits, €
Travaux du bâtiment compris: - ravalement des façades - aménagement des extérieurs	<b>317.000</b>	Etat - Fonds de soutien à l'investissement public local	63.400 obtenu
		Etat-Réserve parlementaire du député	20.000
		Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire	98.000 (en cours d'obtention)
		Conseil Départemental de Saône-et-Loire	20.000 obtenu
		Programme LEADER	44.000
		Autofinancement – Commune de Torcy	71.600
<b>Total dépenses</b>	<b>317.000</b>	<b>Total produits</b>	<b>317.000</b>

La participation de la ville (autofinancement) est ramenée à 71.600 €.

et **MANDATE** Monsieur le Maire pour les notifier en cette nouvelle forme aux co-financeurs intéressés et à venir.

**DECIDE**, à l'unanimité :

- d'engager le rachat des murs du cabinet médical de Torcy actuellement en vente, aux fins de conserver une offre de médecine générale minimale sur la commune,
- de délivrer en conséquence à Monsieur le Maire le mandat :
  - de solliciter l'évaluation de la valeur vénale de vente par France Domaine,
  - de saisir les acteurs du domaine de la santé, et notamment l'Agence Régionale de Santé, sur la démarche engagée,
  - de déposer dès que possible les demandes d'aide possibles pour l'acquisition des locaux auprès de tous les cofinanceurs identifiés,
- d'articuler cette initiative de rachat en lien et cohérence avec les projets d'aménagement urbain déjà en cours :
  - Centralité de Torcy – création d'un cœur de ville implanté proche des services publics communaux en bordure du Boulevard du 8 Mai et de la Résidence du Lac,
  - Mise en œuvre d'un projet de résidence pour personnes âgées en partie, en lieu et place du centre commercial du Pilon, au côté de celui pensé d'habitat de mixité sociale disposant de locaux et de services de proximité.
- de recourir à un financement par emprunt pour le rachat s'il se concrétise, déductions faites des subventions qui pourront être obtenues le cas échéant.

**APPROUVE**, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs communaux présentée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016, à savoir :

- la suppression des postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- l'ouverture d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe

**DIT** que les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au chapitre 012 des charges de personnel,

**PRECISE** que la suppression des postes ne sera effective qu'à la publication de la présente délibération, et au plus tôt le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

**DECIDE**, à l'unanimité, d'accorder à titre personnel à Mme Caroline WAGENER, comptable public, Trésorière de Montcenis-Montchanin, l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour sa prestation de conseil et d'assistance des services de la Ville de Torcy,

**DIT** que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 octobre 1983 et qu'elle est acquise à Mme Caroline WAGENER pour toute la durée du mandat restant à couvrir, sauf délibération contraire,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville.

**APPROUVE**, à l'unanimité, les ajustements nécessaires proposés et mentionnés ci-dessous au Budget Primitif 2016 du budget principal :

**I – Section de Fonctionnement**

Du chapitre 022 – Dépenses imprévues - 50.000,00 €  
(fonctionnement)

*Chapitre 011*

A l'article 6135 – Locations mobilières +25.000,00 € *location solutions modulaires ALGECO  
location camion par les services techniques*

A l'article 61558 – Autres biens mobiliers + 3.000,00 € *petites réparations supplémentaires*

A l'article 6226 – Honoraires + 2.000,00 € *1<sup>ère</sup> étude de la Brosse Rameau*

A l'article 6262 – Frais de télécommunications +10.000,00 € *régularisation abonnement 2015 fibre optique  
La Communale et Gymnase du Lac*

*Chapitre 65*

A l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations + 5.000,00 € *règlement des subventions exceptionnelles accordées*

Chapitre 67

A l'article 6711 – Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	+ 3.000,00 €	<i>intérêts dus sur marchés de travaux École Champ Cordet</i>
A l'article 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 2.000,00 €	<i>annulation supplémentaire de titres à effectuer</i>

**2 – Section d'investissement**

Du chapitre 020 – Dépenses imprévues (investissement) - 30.000,00 €

Au Programme N° 115012 – Réaménagement du terrain de foot stabilisé

- Article 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	+12.000,00 €
- Article 2313 – Constructions	+ 8.000,00 €

Au programme N° 116002 – Mise à niveau du parc et réseau informatique

- Article 21538 – Autres réseaux	+ 4.000,00 €
- Article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	+ 6.000,00 €

et **ADOpte** ainsi la **décision modificative N° 2** au Budget Primitif qui les regroupe.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Sécurité de nos établissements : C'est certain la police doit faire son travail. Mais il faut l'accompagner afin qu'elle soit efficace. La ville va donc se réengager dans la vidéo-protection sous deux formes : resuivre le système actuel en place et imaginer son déploiement pour le futur.

Monsieur le Maire a constaté dans les villes du bassin minier l'utilisation de caméras qui se transportent.

M. Pierre MOURON, Conseiller Municipal de la liste « Torcy, ensemble et autrement » aimerait savoir si la ville a été destinataire d'un bilan de la police d'Etat sur les incidents de l'été survenus à Torcy.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas reçu d'information précise de sa part à ce sujet. Une autre contrariété avérée, celle des odeurs de la décharge devenues insupportables pour les Torcéens. Un dossier sera soumis prochainement aux conseillers municipaux sur cette question.

- Date du prochain Conseil Municipal : lundi 17 octobre 2016, à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Fait à TORCY, le 14 octobre 2016

**LE SECRETAIRE,**

**LE MAIRE,**